



Dossier Surendettement avec plan amiable

Par **IMANOU**, le **21/04/2015** à **11:57**

Bonjour, rnrnJ'ai déposé un dossier de surendettement. Il a été jugé recevable. Les créanciers financiers donc les banques et organismes de crédits ont tous accepté le plan conventionnel qui portait sur une suspension de 2 ans sauf un qui correspond aux charges de co-propriété, et qui a été intégré dans le plan car j'avais près de 2000 E d'impayés. J'ai reçu donc un courrier m'informant de l'échec de la procédure amiable et que je peux demander la poursuite, et que cela implique l'intervention du juge. Je me pose la question si je ne devrais contacter cette agence pour régler le problème avec ce seul créancier et le payer de manière à ce qu'il ne soit pas intégré dans le plan proposé par la BDF pour régler le problème. J'ai envie que ça en finisse puisque à priori là, BDF va reformuler une recommandation à soumettre au juge d'exécution qui va à son tour nous convoquer ... En même temps le conseiller BDF m'a dit qu'en principe je ne devrais pas intervenir auprès d'un seul créancier car c'est considéré comme privilégier un par rapport à d'autres ... qu'est-ce que vous me conseillez pour faire simple et rapide ... merci pour votre aide précieuse.